

REGLEMENT

1. Les exposants s'engagent à respecter le règlement de la manifestation.
2. Le Vide Grenier est strictement réservé aux particuliers. Chaque exposant devra fournir son propre matériel et **laisser son emplacement propre** après la manifestation. Nous comptons sur votre civisme.
3. Pour avoir accès à l'emplacement : **Chaque participant devra s'inscrire auprès du comité des fêtes préalablement, en fournissant une photocopie de la carte d'identité ou du permis de conduire. Le bulletin de réservation doit être signé.**
4. Les emplacements sont loués vides (sans tables ni chaises).
5. Conformément à la réglementation en vigueur, les exposants ne peuvent proposer à la vente des animaux, des biens alimentaires ou des armes mais des objets exclusivement personnels et usagés.
6. L'installation des exposants aura lieu le matin à partir de **7h30**.
7. Le Vide Grenier se déroulera de 9h à 18h. Aucun véhicule ne devra stationner ou circuler sur l'espace d'exposition pendant les heures d'ouverture (9H-18h).
8. Le Comité des fêtes ne sera pas responsable des vols, détériorations et intempéries.
9. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempérie.



—————
Réservation pour le vide grenier du JEUDI 09 MAI 2024
(Date limite d'inscription Samedi 04 Mai)

Nom : Prénom :

Adresse :

C. Postal / Ville : /

Tél (obligatoire)*: E-mail :

Nombre d'emplacements de 2,50 m (3 maximum) : à **9 €** l'emplacement

N° de la pièce d'identité ou du permis de conduire* :

*(Joindre **obligatoirement une photocopie recto/verso**)*

Ci-joint le règlement de : € par chèque

à l'ordre de : Comité des fêtes La Barre de Monts

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail – sans adresse mail, veuillez nous joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour la confirmation d'inscription.

ATTESTATION sur l'honneur (à compléter et à signer)

Selon la LOI n° 2008 – 776 du 04 août 2008 de modernisation de l'Economie et selon l'article 54 « les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».

Madame/Monsieur :

Atteste de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Signature obligatoire*

Bulletin de réservation à retourner à :

Mme REVAULT - Comité des Fêtes
5 Allée des Yoles - 85550 La BARRE de MONTs

Mail cdf.videgrenier@orange.fr

Tél. 07 81 32 53 02

*** TOUT BULLETIN INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE**